

## Solidarité

# Du Bureau de Bienfaisance au Centre Communal d'Action Sociale

C'EST À PARTIR DE LA RÉVOLUTION, ET SOUS L'INFLUENCE DES PHILOSOPHES DES LUMIÈRES, QUE L'ASSISTANCE AUX PLUS DÉMUNIS DEVIENT UN DEVOIR DE L'ÉTAT ET UN DROIT POUR LE CITOYEN. RETOUR SUR LES ORIGINES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS). PAR AUDREY LACALS

Institués en l'an V (1796-1797), les Bureaux de Bienfaisance avaient pour but de porter secours aux populations. Leur création était alors laissée à l'initiative des communes. À Saint-Priest, les archives de la ville témoignent de l'existence d'un Bureau de Bienfaisance à partir de 1818. Les premières délibérations concernent le renouvellement des membres du bureau, qui appartiennent aux grandes familles san-priotes, tels que le Sieur François Bret-Morel ou Jean Pagnoud-Chenavard. Les suivantes concernent la gestion des comptes, où l'on apprend l'origine d'une partie des fonds : « *il est bon d'observer que presque tout l'actif du Bureau de Bienfaisance se compose [...] de la perception de M. Jean Dominique, ancien curé de Saint-Priest* ». Installé au sein de la Maison Commune, le Bureau de Bienfaisance aide les plus démunis : distribution des soupes et des secours en nature (nourriture, vêtements, charbon...) et bons pour le pain ou le lait constituent l'essentiel des aides.

En 1903, les bureaux d'assistance deviennent obligatoires et sont mis en place dans toutes les communes avec l'aide de l'État. En 1953, ils prennent le nom de « Bureaux d'Aide Sociale ». À la fin des années 1980, celui de Saint-Priest s'installe dans l'Hôtel de Ville et devient



Les bureaux du CCAS à la mairie au début des années 1980.

un service à part entière. Il est alors doté de moyens importants permettant de développer l'aide à la population, tel que le portage des repas à domicile pour les personnes du troisième âge qui sera mis en place en 1984.

En 1986, le Bureau d'Aide Sociale devient le Centre communal d'Action Sociale (CCAS). Il compte aujourd'hui 94 agents et met en œuvre la politique sociale municipale en partenariat avec les acteurs

locaux. Il assure des missions d'accès aux droits et aux soins, d'aide et de service aux plus fragiles - dont un accompagnement aux femmes victimes de violences - de coordination de l'action sociale sur le territoire et de prévention auprès des personnes âgées, handicapées, isolées. À l'occasion des fêtes de fin d'année, il propose un programme d'animations qui profite à près de 3000 séniors de plus de 70 ans. //



Extrait du registre du bureau de bienfaisance - 1876.

## > Le saviez-vous ?

D'après le règlement du Bureau de Bienfaisance de Saint-Priest datant de 1876, les secours sont principalement distribués en nature : aliments, médicaments, combustibles, lingerie... Très peu de cas peuvent bénéficier d'une allocation de secours en argent. De plus, il est précisé que tout indigent ne pourra pas recevoir une aide s'il ne justifie pas d'une résidence d'un an au moins dans la commune et « *s'il n'envoie ses enfants à l'école ou s'il refuse de les faire vacciner* ».